IMPERGUARD
Solutions d'imperméabilisation

IG8500
SCELLANT-MASTIC 100 % SILICONE

DESCRIPTION DU PRODUIT
Le IG8500 est un mastic de silicone à haute teneur en solides, ne rétrécissant pas, destiné aux solins et à l'étanchéisation ou à la réparation des toitures plates, des murs, de la maçonnerie ainsi que des joints et fixations des toitures métalliques. Il offre une excellente adhérence au béton, à la maçonnerie, au vinyle, à la fibre de verre, au fibrociment, à la mousse de polyuréthane, au caoutchouc EPDM, aux revêtements acryliques vieillis, aux couches de finition granulaires, au bois, aux métaux, au Kynar® et à la plupart des matériaux de construction courants.

COMPOSITION
Mastic à liant 100 % silicone à cure neutre (oxime), sans solvant et à faible odeur. Haute teneur en solides (98 %). Ne dégage pas de sous-produits acides au durcissement, contrairement aux mastics au silicone acétoxy.

APPLICATION
- La surface à sceller doit être propre et exempte de saleté, de graisse et de matériaux détachés. Le IG0115 peut servir au besoin.
- Sur les toitures TPO, appliquer d'abord un apprêt spécial TPO.
- Appliquer le IG8500 à la truelle ou au pinceau large de 4 po, sur une épaisseur minimale de 3/16 po en effilant les bords, pour sceller les pénétrations, joints, solins, terminaisons et fixations.
- Dans un système de restauration, réaliser ce scellement au IG8500 avant d'appliquer le revêtement IG8000 sur la surface.
- Résiste immédiatement aux intempéries.
- Conforme à la norme ASTM C920 (type S, grade NS, classe 25, usages NT, T, M, G, A et O).

RENDEMENT
Un gallon scelle environ 130 pi linéaires de joints (1,5 po de largeur × 3/16 po de profondeur) ou environ 400 fixations.

NETTOYAGE
Utiliser de l'essence minérale pour nettoyer les outils. (Prendre des précautions pour la manipulation de matériaux combustibles.)

ENTREPOSAGE
Entreposer entre 5 °C et 35 °C. Protéger contre le gel. Éviter l'exposition directe au soleil. Ne pas chauffer ni diluer. (Les températures élevées et l'humidité peuvent réduire la durée de conservation.)

DURÉE DE CONSERVATION
Trois ans à compter de la date de fabrication (contenant non ouvert). Une fois le contenant ouvert, utiliser le produit rapidement (quelques jours) : le silicone polymérise au contact de l'humidité de l'air.

MISES EN GARDE
- Usage réservé aux professionnels. Pour usage extérieur seulement; ne pas utiliser à l'intérieur.
- Éviter le contact prolongé avec la peau et l'inhalation des poussières; porter les équipements de protection appropriés.
- Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissements et contacter immédiatement un professionnel de la santé. Centre antipoison — Canada : 1-844-764-7669; Québec : 1-800-463-5060.
- En cas de déversement, communiquer avec CANUTEC : 1-888-226-8832 (ou *666 sur cellulaire).
- Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) et l'étiquette SIMDUT avant utilisation.

IG8500 SCELLANT-MASTIC 100 % SILICONE

SPÉCIFICATIONS

Couleur : blanc

PROPRIÉTÉ	MÉTHODE D'ESSAI	VALEUR
Viscosité	ASTM D2196	400 000 cP
Affaissement	ASTM D2202	Pas d'affaissement
Solides par poids	ASTM D1644	98 %
Solides par volume	ASTM D2697	97 %
Poids par gallon	ASTM D1475	11,4 lb
Dureté (échelle Shore A)	ASTM C2240	26
Résistance à la traction	ASTM D412	200 psi
Allongement	ASTM D412	500 %
Mouvement	ASTM C719	+/- 25 %
Sec au toucher	ASTM C679	1 h
Point d'éclair	ASTM D56	Aucun
COV	EPA 24	< 50 g/L
Taille des contenants	–	3,5 gal

GARANTIE LIMITÉE

Dans la mesure permise par la législation locale, sauf dispositions contraires ci-après, le vendeur ne garantit pas la qualité marchande ni l'adéquation à un usage particulier. Aucune autre garantie expresse ou implicite n'est accordée au-delà des termes exposés dans le présent document. Le vendeur garantit que ce produit est exempt de défauts matériels ou de fabrication en cas d'utilisation normale pendant un an à compter de la date d'achat. Cette garantie ne couvre pas les défauts ou défaillances résultant d'une mauvaise utilisation ou d'une application incorrecte.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En cas de défaut, le seul recours de l'acheteur sera un remboursement du prix d'achat ou le remplacement du matériau défectueux, au choix du vendeur. Le vendeur ne sera en aucun cas responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, qu'ils soient fondés sur un contrat, un délit (y compris la négligence) ou toute autre théorie juridique.



114, 2e Avenue, Portneuf QC G0A 2Y0 418-285-0090 imperguard.com